

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(50<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 28 Octobre 1981.

#### SOMMAIRE

##### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — **Loi de finances pour 1982.** — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2643).

MM. Lajoinie,  
Chirac,  
Laignel,  
Alphandery.

M. Christian Goux, président de la commission des finances.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 2656).

##### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs.

La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mesdames, messieurs, la loi de finances pour 1982 est la première qui traduit la politique nouvelle choisie par la majorité du pays.

Elle marque une rupture significative avec les lois de finances précédentes qui renforçaient l'austérité par l'aggravation de l'injustice fiscale, la régression des dépenses sociales et un soutien prioritaire au redéploiement des sociétés monopolistes.

Les députés communistes y retrouvent plusieurs des orientations de fond qu'ils ont défendues au niveau de la lutte contre le chômage et de la reconquête du marché intérieur par l'augmentation de la consommation populaire, l'accroissement des équipements collectifs et la création d'emplois publics. C'est un budget qui va dans le sens du changement.

Aujourd'hui, le Gouvernement et les groupes de la majorité sont sur ce chantier du changement, avec des réformes de structures, comme la nationalisation et la création d'un impôt sur la fortune, qui doivent se conjuguer avec la dynamique budgétaire pour impulser une nouvelle croissance.

La situation économique actuelle est caractérisée par un chômage massif, une inflation trop forte, une situation financière difficile pour la monnaie après la dévaluation, une régression préoccupante des investissements. Ce sont les conséquences directes de la politique giscardienne qui a amplifié la crise, non par ses erreurs de gestion, mais par son orientation fondamentale.

Cette politique a contrecarré l'investissement productif en drainant une part importante des profits vers la spéculation ou l'exportation des capitaux vers l'étranger. Et le patronat entend bien la poursuivre.

Certes, le contexte international, dominé par la politique monétaire hégémonique des U.S.A., pèse lourdement sur l'emploi, notamment dans les petites et moyennes entreprises du fait de l'alourdissement de leurs dettes liées aux taux d'intérêt élevés. Mais le plus important, c'est que le patronat, en particulier celui des grandes firmes, veut continuer à redéployer, à déstructurer l'appareil productif au lieu d'investir et de créer des emplois en France.

Le combat de retardement mené par la droite pour faire trainer l'adoption de la loi de nationalisation a permis à des groupes nationalisables comme Paribas de commencer à liquider des pans du patrimoine national. Il est du devoir du Gouvernement et de tous les patriotes d'empêcher ces agissements.

La spéculation contre le franc, les attaques contre les nationalisations, le refus des chefs d'entreprise de s'engager dans la nouvelle croissance, ne sont pas les aléas ordinaires d'une économie de marché. Ce sont les expressions de l'attitude antinationale du grand patronat pour mettre en cause le choix du suffrage universel.

Et, contrairement à ce que prétend le C.N.P.F., la compétitivité n'est pas affaire de charges sociales ou de droit patronal. Au cours des dernières années, le patronat n'a cessé de réduire ses charges sociales. Il a bénéficié d'une fiscalité privilégiée, tout en détenant des pouvoirs dictatoriaux dans l'entreprise. Pour quel résultat? L'augmentation des profits au prix d'un chômage sans précédent, la surexploitation des travailleurs, le gaspillage des nouvelles technologies et la casse industrielle.

Aujourd'hui, il pousse à l'instauration d'une politique des revenus qui vise à limiter la progression des salaires dénoncés comme responsables de la hausse des prix. En réalité, ce sont les salaires qui sont constamment en retard sur les prix, et les augmentations n'interviennent, depuis des années, que comme rattrapage. Dans le même temps, les profits continuent à progresser fortement.

Les fermetures d'entreprises, les licenciements qui se poursuivent ne sont pas des fatalités. Ils obéissent au seul impératif du profit privé. C'est avec cette logique qu'il faut rompre résolument pour développer et orienter les activités économiques en fonction des besoins sociaux et nationaux et du plein emploi.

La lutte pour le plein emploi passe par la relance économique. Et, à cet égard, le budget appuyé sur la réforme démocratique de la fiscalité, la lutte contre les inégalités et l'augmentation des dépenses de caractère social est un outil privilégié d'une nouvelle croissance.

Les hypothèses économiques retenues sont intéressantes. Pour arracher l'économie à la croissance zéro, le produit intérieur brut croîtrait de 3,3 p. 100, les investissements de 3 p. 100 contre une diminution de 4,5 p. 100 l'année précédente. La consommation des ménages croîtrait de 2,5 p. 100 contre 2 p. 100, ce qui met sans doute insuffisamment l'accent sur le rôle dynamique que devrait jouer la consommation populaire dans la nouvelle croissance.

Quant à la stabilisation du nombre des chômeurs en dessous de deux millions à la fin de 1982, elle nous apparaît, en tout état de cause, comme un objectif très insuffisant.

La stimulation de la demande par la reconstitution des stocks et la légère progression des exportations sont des éléments positifs mais conjoncturels, et qui ne doivent pas être surestimés.

La reprise de l'activité économique n'aura pas lieu sans un effort important au niveau du renouvellement des capacités de production industrielle et agricole et d'une véritable démocratie économique.

Nous pensons que, pour réussir une politique de lutte contre le chômage, l'inflation et les inégalités, il faut partir de la satisfaction des besoins des travailleurs et développer les atouts nationaux et régionaux de la France.

Pour que le budget joue effectivement un rôle d'entraînement, plusieurs conditions doivent être simultanément remplies.

Sur le plan social, il faut procéder aux réformes nécessaires concernant la réduction significative du temps de travail et l'abaissement de l'âge du départ à la retraite. Il faut augmenter le pouvoir d'achat des petits et moyens salaires et celui des paysans travailleurs.

Sur le plan économique, la bataille pour l'emploi ne peut être gagnée que par une action résolue contre le capital et ses gaspillages et les pratiques inflationnistes du patronat.

Par exemple, la reprise de la consommation ne s'est pas répercutée entièrement sur la production, car l'éventail offert est insuffisant, du fait de la casse effectuée. Cette reprise s'est portée sur les importations, aggravant ainsi le déficit extérieur. Cela ne fait que souligner la nécessité de produire français, comme nous l'avons toujours demandé.

La lutte contre l'inflation doit être une priorité de l'action du Gouvernement et de sa majorité. Au rythme actuel de l'inflation, les gains de pouvoir d'achat acquis en juillet risquent d'être annulés en fin d'année.

Lutter contre l'inflation impose d'établir la vérité des prix, c'est-à-dire de faire la clarté sur la formation des prix et des coûts réels, notamment dans l'entreprise elle-même, pour faire apparaître, dans la structure des prix de chaque grande catégorie de produits et service, les marges industrielles et commerciales à réduire.

Des contrôles et des sanctions devraient être décidés en cas d'abus.

La lutte contre les gâchis matériels, financiers et spéculatifs est une question décisive pour redresser l'emploi et casser l'inflation. On a pu estimer à quelque trente milliards de francs les amortissements accélérés d'équipements, cassés alors qu'ils sont en parfait état de fonctionnement, à vingt-cinq milliards les économies qu'il serait possible de réaliser dans la construction de logements si l'on éliminait l'échafaudage des intermédiaires parasites et spéculateurs.

D'une manière générale, le concours des syndicats et des associations est indispensable pour rendre efficace cette vérité des prix. Il faut également réexaminer les conditions de passation des prix des marchés publics pour une meilleure définition des dépenses de l'Etat.

C'est en liaison avec ces avancées nécessaires sur le plan de l'amélioration des conditions de vie et de travail et de lutte contre l'inflation que doit se situer le projet de budget pour 1982, dont nous pensons qu'il pourra constituer un soutien important à la relance économique, tant en dépenses qu'en recettes.

Au niveau des dépenses, la volonté de satisfaire un certain nombre de besoins sociaux prioritaires va dans le sens des propositions maintes fois exprimées par le groupe communiste.

Les dépenses augmentent de 27 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1981, marquant ainsi une nette rupture avec la politique des gouvernements précédents.

Les grandes fonctions collectives, la recherche, la santé, le travail et la formation professionnelle, le logement, la culture, les transports font l'objet de dotations en progression sensible.

Des prestations comme le minimum vieillesse ou l'allocation logement sont relevées de manière significative.

Cette amélioration de la consommation populaire aurait dû cependant se traduire, à notre sens, par une revalorisation plus sensible des traitements des fonctionnaires, notamment pour les agents les moins rémunérés.

Par ailleurs, des inégalités subsistent dans les budgets. L'éducation nationale, le logement social, le sport reçoivent des dotations insuffisantes.

C'est ainsi que le budget de l'éducation progresse moins que la moyenne des budgets de l'Etat, que les crédits relatifs à la construction diminuent en francs constants. De même, le simple maintien du montant global des bourses fait qu'il n'y aura pas plus de boursiers en 1982 alors que leur nombre avait diminué les années précédentes. L'élève dont les deux parents sont au S. M. I. C. n'aura pas droit à une bourse.

Une part importante des fonds publics est destinée à des actions vers les entreprises. Les crédits de F. D. E. S. sont multipliés par cinq.

La progression du budget du travail, à travers les stages de formation et les contrats solidarité-emploi, est très importante.

L'augmentation de ces aides à l'industrie présente des tendances positives comme l'accroissement des dotations pour les entreprises publiques. Il n'en reste pas moins que l'efficacité de ces aides n'est pas toujours évidente. Le critère déterminant demeure celui de l'emploi. Mais sera-t-il toujours respecté avec le dispositif mis en place ? C'est un point sur lequel je voudrais insister quelques instants.

Pour respecter les choix économiques en matière d'emploi et de réduction de la hausse des prix, il est impératif de lutter contre les gaspillages.

Les députés communistes ont assez dénoncé le financement public des grandes sociétés par le biais du budget pour ne pas souligner que l'interpénétration du secteur public étendu et du secteur privé pourrait conduire demain à des résultats négatifs pour l'emploi, si la logique du profit privé continue à prévaloir.

Nous avons souvent critiqué le faux schéma selon lequel les profits créeraient les investissements qui créeraient à leur tour les emplois. Il n'y a pas davantage d'automatisme entre l'aide publique aux entreprises et la création d'emplois.

Le patronat veut l'austérité pour les travailleurs, comme il veut renforcer les transferts Etat-entreprises sans contribuer pour autant à la relance.

C'est pourquoi, en ce qui concerne les aides publiques, nous souhaitons avoir des précisions sur les critères d'attribution, le nombre d'emplois, leur nature, leur durée. Il nous semble, en particulier, que des contrôles par les comités d'entreprise, par les comités locaux de l'emploi ou seraient représentés les travailleurs et les élus, permettraient d'éviter les gaspillages et de renforcer l'efficacité des moyens de la relance.

Il importe notamment de démocratiser l'attribution et le contrôle des financements publics accordés, dans le cadre de contrats emploi-solidarité, aux entreprises créant des emplois. Pour cela, il convient de faire confiance aux travailleurs, de reconnaître dans les faits le caractère décisif de leur intervention.

L'octroi de ces aides ne saurait se réduire à une concertation entre patrons et hauts fonctionnaires. La condition impérative pour qu'elles soient efficaces est l'information et l'intervention des salariés.

Le contrôle de l'efficacité économique et sociale de l'emploi des aides est une exigence qui grandit parmi les travailleurs.

Ceux qui créent les richesses du pays voient quotidiennement les gâchis de l'exploitation. Ils connaissent les innovations stérilisées par le patronat. Ils savent que des machines ne fonctionnent pas à plein et n'utilisent pas toutes leurs potentialités. Ils doivent avoir leur mot à dire pour déterminer les besoins d'embauche et améliorer la vie au travail.

Aucun succès ne sera remporté contre le chômage sans modification des rapports sociaux par la démocratie économique et sociale.

La démocratie ne doit pas s'arrêter aux portes des entreprises. Ce n'est pas seulement une exigence en matière de liberté, c'est une condition d'efficacité économique pour que la nouvelle politique de croissance devienne une réalité.

Le secteur public subit encore tout le poids de la politique giscardienne qui l'a contraint à s'endetter lourdement auprès du système bancaire français et international. On ne peut qu'apprécier positivement l'augmentation de ses dotations. Celles-ci devraient s'accompagner de mesures permettant aux entreprises publiques d'avoir moins à emprunter sur les places financières étrangères.

Au niveau des recettes de l'Etat, l'innovation la plus importante concerne la création d'un impôt sur les grandes fortunes pour lequel les députés communistes luttent depuis des années.

Il ne s'agit pas, en effet, d'un moyen parmi d'autres pour accroître les ressources de l'Etat, mais bien d'une des pièces maîtresses de la démocratisation de la fiscalité et de la réduction des inégalités. C'est, de surcroît, un moyen de lutte contre l'inflation. Nous avons fait des propositions pour éviter que des grosses fortunes n'échappent à cet impôt que les Français approuvent dans leur immense majorité.

La première partie de la loi de finances contient d'autres réformes allant dans le sens de la justice fiscale, comme la limitation de l'avantage procuré aux familles plus favorisées par le système du quotient familial, la revalorisation des tranches basses et moyennes de l'impôt sur le revenu en fonction de la hausse des prix, ou l'instauration d'un impôt de solidarité assis sur les plus hauts revenus et des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Après mon intervention, faite au nom du groupe communiste, sur l'injustice que contenait le projet initial à l'égard des travailleurs payés au S. M. I. C., qui auraient vu leur imposition considérablement augmentée en 1982, le Gouvernement a été conduit à introduire une disposition plus favorable aux titulaires de bas revenus. Nous nous en félicitons.

Il n'en demeure pas moins que le système fiscal français reste très inégalitaire. Certes, nous en convenons, ce n'est pas en une loi de finances que l'on pourrait y remédier, remettre de l'ordre dans le maquis législatif mis en place depuis quinze ans. Mais on ne saurait oublier que la consommation populaire reste lourdement imposée.

Diverses taxes particulièrement injustes grèvent encore trop la satisfaction des besoins des travailleurs. Par le biais des impôts indirects, la charge fiscale qui pèse sur la grande masse des contribuables s'alourdit chaque année. Or quelques centaines de francs subtilisées à un revenu faible sont autant de restrictions imposées à la satisfaction des besoins essentiels pour l'alimentation, le logement, la santé ou les loisirs.

Cette année encore, les travailleurs paieront une contribution supplémentaire importante avec 52 milliards de T. V. A., avec une part non négligeable des rentrées supplémentaires au titre de l'impôt sur le revenu alors que, de son côté, l'impôt sur les sociétés devrait stagner, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, dans votre intervention.

Ce n'est ni juste ni économiquement efficace de reprendre, par le biais de la fiscalité sur les foyers modestes, les améliorations obtenues par ailleurs.

Par exemple, on ne transforme pas en profondeur le système fiscal, on ne lutte pas contre les inégalités en taxant les automobilistes qui sont, pour la plupart, des travailleurs et pour lesquels l'usage de l'automobile n'est pas un luxe, mais une nécessité économique, un moyen de transport pour aller travailler.

Les députés communistes estiment que taxer une fois de plus les automobilistes par une forte augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou de la vignette sur les petites cylindrées, c'est choisir la solution de facilité. Ce serait de surcroît une injustice, alors que les compagnies pétrolières continuent à réaliser des superprofits scandaleux qui échappent dans certains cas — c'est vrai notamment pour les filiales étrangères — totalement à l'imposition. Les travailleurs ne comprendraient pas que dans ce domaine il n'y ait pas de changement. Ils ne peuvent se contenter de déclarations d'intention même s'ils s'en réjouissent. Ils veulent des actes.

Nous, députés communistes, présentons des propositions pour améliorer la justice fiscale à l'occasion de ce budget. Nous faisons des propositions dans un esprit constructif, sans surenchère. Leur chiffre montre qu'elles tendent à dégager des recettes nettes supplémentaires pour l'Etat.

Nous proposons d'accorder des facilités pour le paiement de l'impôt sur le revenu dû par les chômeurs et nous demandons la suppression de l'augmentation de la taxe sur les carburants et de la vignette sur les voitures de petite cylindrée, pour ne pas pénaliser la consommation populaire.

Nos autres propositions visent à dégager de nouvelles ressources tout en faisant un pas de plus vers la démocratisation du système fiscal.

Elles concernent notamment la simplification de la définition de l'assiette de l'impôt sur la fortune pour écarter les exonérations qui favoriseraient l'évasion et la dissimulation, la création d'une tranche à 65 p. 100 pour les plus gros revenus, l'application de la majoration de 10 p. 100 au titre de l'impôt de solidarité à l'ensemble des prélèvements libérateurs sur les revenus mobi-

liers, l'abrogation de l'avoir fiscal, la réintégration dans le bénéfice imposable de certaines provisions et la taxation des provisions des compagnies pétrolières étrangères.

Nous estimons enfin qu'il faudrait que, l'an prochain, la loi de finances prévoie un système d'imposition sur le capital des sociétés assis sur leur actif net.

Ce sont, au plein sens du terme, des mesures d'équité, parce qu'elles s'attaquent à la fiscalité privilégiée des entreprises et des détenteurs de gros portefeuilles d'actions. L'adoption de ces amendements répondrait à la fois à la justice fiscale et à la lutte contre la stérilisation des richesses, tout en contribuant à assurer la couverture du déficit.

Le déficit de 95,4 milliards est indéniablement lourd, même s'il ne représente que 2,7 p. 100 du produit intérieur brut. La droite condamne ce déficit dans lequel elle dénonce une source d'accélération de l'inflation. Son argument n'aurait de sens que si elle n'avait elle-même présenté que des budgets en équilibre et si elle n'avait mené, année après année, une politique budgétaire inflationniste qui a conduit au doublement des prix en sept ans.

En réalité, pour ranimer la machine économique, un financement public, et donc un déficit, est tout à fait concevable. La question est de savoir quelles dépenses le déficit sert à financer. L'objectif, c'est que le pouvoir d'achat supplémentaire injecté dans l'économie puisse être satisfait par des productions nationales supplémentaires.

Un des dangers est que le mode de couverture du déficit exigera que l'Etat, qui est déjà très endetté, se porte massivement emprunteur sur le marché financier, ce qui se traduira par le maintien de taux d'intérêt élevés, qui entraîneront un alourdissement des charges d'intérêt de l'Etat.

C'est pourquoi les députés communistes proposent le lancement d'un emprunt obligatoire auprès des banques et des compagnies d'assurance à taux d'intérêt modéré, ce qui permettrait de limiter le déficit. Cet emprunt se justifie d'autant plus qu'en refusant de baisser les taux de base, en continuant une politique sélective du crédit, catastrophique pour de nombreuses entreprises, les banques ont perpétué des pratiques financières contraires à l'intérêt national.

Le budget représente un acte politique et économique majeur qui engage la majorité. Les députés communistes participeront aux débats avec la préoccupation de répondre aux besoins des travailleurs et du pays.

Je dirai, en conclusion, que ce budget peut être encore amélioré. Les discussions budgétaires précédentes se traduisaient toutes, au moment du vote final, par des modifications du projet initial sur initiative parlementaire de l'ordre du millième. La revalorisation des droits du Parlement doit s'exprimer aussi par la prise en compte, au niveau budgétaire, des remarques et propositions des députés et naturellement, en premier lieu, celles des deux groupes qui constituent la majorité.

Ainsi le budget pourra-t-il jouer son rôle de relance de la consommation populaire, de relance de la production nationale, afin de contribuer à sortir le pays de la crise où l'a enfoncé la politique au profit du capital qui a été condamnée par le suffrage universel. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Chirac.

**M. Jacques Chirac.** Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances qui nous est soumis pour 1982 marque une complète rupture avec la politique économique et financière de la V<sup>e</sup> République.

Pour m'en tenir aux dix dernières années, je constate, en effet, qu'entre 1971 et 1981, les dépenses totales de l'Etat ont augmenté en moyenne d'un peu plus de 14,5 p. 100 par an ; la progression qui nous est proposée pour l'an prochain est de 27,6 p. 100.

C'est bien le changement !

Quant au déficit, les lois de finances initiales, qui sont la véritable expression des intentions gouvernementales, ont toutes été présentées en équilibre de 1971 à 1977. Si, dans la période récente, un déficit prévisionnel était apparu, il n'avait jamais dépassé une trentaine de milliards de francs. Pour l'an prochain, le Gouvernement accepte d'emblée une impasse trois fois plus importante, qui approche le chiffre considérable de 100 milliards de francs.

Pourquoi une telle révolution dans la manière de conduire les affaires de la France ?

Ce n'est évidemment pas dans l'addition de justifications ou d'ajustements partiels que nous devons chercher la réponse. On pourra bien nous expliquer que tel ou tel budget ministériel — celui de la recherche ou de la culture, par exemple — bénéficie d'un effort exceptionnel et d'un rattrapage sans doute nécessaires, aucune priorité sectorielle ne peut suffire à rendre compte du problème global qui nous est posé.

C'est en bloc, comme l'expression d'une stratégie économique et politique d'ensemble, qu'il faut juger le projet de budget pour 1982, l'accepter ou le refuser. C'est à la lumière des objectifs généraux du Gouvernement, qu'ils soient clairement affichés ou seulement sous-entendus, que nous devons déterminer notre vote.

Si j'en crois les documents officiels dont nous disposons, la stratégie budgétaire et fiscale du Gouvernement tient en deux phrases : développer l'emploi, nous dit-on, suppose la relance économique essentiellement par la relance de la consommation ; mais la relance ne peut s'opérer qu'à travers un effort de solidarité.

Relance économique, effort de solidarité, oui, mais aucune de ces priorités n'a quelque chance d'être atteinte tant il est vrai que le succès exigerait des moyens radicalement différents de ceux qui vont être mis en œuvre.

Il faudrait, à l'évidence, dans la France d'aujourd'hui, un budget qui soit cohérent et novateur. Or, le budget qu'on nous présente est, à mes yeux, incohérent et archaïque.

Première incohérence : la France a aujourd'hui au moins deux politiques économiques contradictoires. Tout se passe comme si le ministre de l'économie et des finances et le ministre chargé du budget n'avaient pas eu le loisir de se concerter avant d'arrêter les grands choix budgétaires.

Adopté par le conseil des ministres du 30 septembre, le projet de budget a dû être modifié dès le 4 octobre, à la suite de la dévaluation du franc, dont on connaissait pourtant la date depuis au moins deux mois.

Après nous avoir vanté les mérites d'un déficit actif, calculé pour permettre la relance de l'activité et la diminution du chômage, on est venu célébrer devant nous les vertus de l'économie — en gelant quinze milliards de crédits d'équipements —, de la rigueur et du contrôle de l'activité économique, prix et salaires confondus. L'hypothèse de glissement des prix en cours d'année, sur laquelle est fondée toute la prévision budgétaire, a donc été ramenée, en l'espace de quatre jours, de 12 à 10 p. 100. Pourquoi ? Nul ne le sait.

Certaines incohérences, moins visibles, sont plus graves encore.

Tout d'abord, selon le rapport économique et financier joint à la loi de finances, la croissance de la masse monétaire ne devrait pas dépasser 13 p. 100 en 1982, alors que le produit intérieur brut en valeur devrait augmenter de 17 p. 100. De deux choses l'une : ou bien l'objectif de maîtrise de la masse monétaire ne sera pas atteint et le dérapage des prix s'accroîtra ; ou bien une politique monétaire ultrarestrictive sera menée, totalement incompatible avec la volonté affichée par ailleurs par le Gouvernement de désencadrer partiellement le crédit pour faciliter l'investissement productif.

**M. Edmond Alphandary.** Très exact !

**M. Jacques Chirac.** Ensuite, le silence est total sur le financement de la sécurité sociale dont — je cite le rapport économique et financier — « l'équilibre général sera assuré en 1982 selon des modalités qui seront arrêtées avec les partenaires sociaux ». Façon élégante, si j'ose dire, de renvoyer la solution du problème à plus tard. En réalité, tous les experts savent qu'il faudra 35 milliards supplémentaires à ce titre d'ici à la fin de 1982.

Ici, nouveau dilemme : ou bien la charge sera supportée par les salariés et les entreprises, ce qui amputera d'autant le pouvoir d'achat et compromettra la relance de la consommation souhaitée par le pouvoir, ou bien l'on s'adressera au budget général dont le déficit total dépassera alors 160 milliards de francs, c'est-à-dire le produit total de l'impôt sur le revenu.

Enfin, troisième incohérence — et non des moindres — entre la politique budgétaire et économique de la France et celle de tous nos grands partenaires industriels sans exception.

Sans toujours y parvenir mais avec en tout cas un objectif clair et une volonté constante, tous les Etats et notamment les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale se sont attaqués résolument au déficit budgétaire en pratiquant des coupes importantes dans les dépenses de fonctionnement et dans les dépenses improductives.

Seule la France ignore le diagnostic du fonds monétaire international selon lequel le maintien de déficits budgétaires élevés est aujourd'hui la principale source de l'inflation.

Mais le Gouvernement n'entend pas ce langage de bon sens. Il reste prisonnier d'une idéologie archaïque. Son budget n'est rien moins que novateur. Il reste dans la ligne de la pensée socialiste la plus traditionnelle.

Jadis, à l'occasion d'un autre débat budgétaire, le chef du parti socialiste, alors dans l'opposition, exposait ses thèses économiques, dont l'application devait, à l'en croire, sortir la France du chômage.

L'idée centrale de son programme était d'accroître « la consommation solvable » du pays en lançant un plan de « grands travaux », en réduisant la durée du travail, en valcrisant mieux les produits agricoles grâce à la création d'offices publics.

A l'objection que les prix de revient s'élevaient, alimentant l'inflation, l'orateur répondait que les coûts, autres que les salaires, pourraient être abaissés par la nationalisation des industries clefs et celle du crédit, que la stimulation de la demande favoriserait les gains de productivité et la diminution des charges unitaires des entreprises et qu'enfin une pause fiscale autoriserait à réduire les marges commerciales.

Consommer davantage, réduire la durée du travail, nationaliser le crédit et les industries clefs, tel était le programme de Léon Blum. Il s'agissait du budget de 1933.

Ce programme a été appliqué par le gouvernement de Front populaire, pendant un an, de juin 1936 à juin 1937. Il a coïncidé avec des mesures sociales qui ont laissé à juste titre le souvenir d'un progrès décisif...

**M. Guy Bêche.** Tiens, tiens !

**M. Jacques Chirac.** ... mais il a conduit à un échec économique retentissant qui, naturellement, a rapidement entraîné un changement politique indispensable. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

Cinquante ans ont passé. Le monde a changé. Le diagnostic et la thérapeutique socialistes, eux, sont restés immuables. On nous propose aujourd'hui un budget vieillot, tout inspiré de l'idéologie keynésienne des années trente. Pourtant, la preuve a été faite, dans tous les pays, qu'une relance brutale de la consommation, dans une économie très dépendante de ses approvisionnements extérieurs, déclenche immédiatement une forte augmentation des importations, une dévaluation de la monnaie et une inflation rapide.

La France — ne vous y trompez pas — échappera moins que tout, autre à cette spirale. Elle y échappera d'autant moins que l'énorme déficit de son budget ne pourra pas être financé par une véritable épargne. Le marché financier — le Gouvernement à l'air de l'ignorer — dont le volume global est évalué à 120 milliards de francs environ l'an prochain, ne pourra satisfaire, dans la meilleure des hypothèses, que la moitié des besoins de l'Etat, au détriment d'ailleurs des investissements productifs de nos entreprises. L'autre moitié sera demandée aux banques qui souscriront des bons du Trésor et se retourneront instantanément vers la Banque de France pour le refinancement, Banque de France qui n'aura bien entendu d'autre choix que de créer de la monnaie. C'est ce que l'on appelle la planche à billets. C'est inévitable ! Le résultat est connu d'avance : c'est l'inflation, inflation d'autant plus forte que, dans le même temps, la production ne suivra pas et que l'offre sera étranglée.

Comment investir et produire quand le crédit à long terme atteint des taux insensés, alimentés d'ailleurs par les besoins de l'Etat pour nourrir son déficit, sur le marché financier.

Comment prendre confiance en l'avenir quand on sait que l'outil de travail de l'entreprise sera taxé, les cotisations sociales augmentées, le personnel d'encadrement pris entre le blocage de ses rémunérations et l'alourdissement de ses impôts ?

Il ne faut pas compter sur les entreprises nationales pour continuer à jouer un rôle moteur dans l'investissement : le blocage de leurs tarifs et l'augmentation de leurs coûts salariaux les condamneront au déficit ; elles ne pourront pas faire appel à leur actionnaire unique, l'Etat, qui, n'a prévu, dans son budget, aucun crédit pour les doter en capital ; elles ne pourront emprunter que difficilement sur le marché intérieur coûteux et asséché par les ponctions de l'Etat, et moins encore sur les marchés étrangers où la France a perdu une large part de son crédit.

Au total, le projet de budget pour 1982 est une offense au bon sens. Son application va provoquer une flambée des prix, sans que pour autant le chômage soit en mesure de reculer. Quant à l'effort de solidarité ostensiblement affiché, ce n'est qu'une apparence.

L'inflation qui doit mécaniquement s'aggraver l'an prochain est surtout dure pour les familles les plus modestes envers lesquelles le Gouvernement — jé le note — ne tient pas les engagements du parti socialiste. C'est ainsi que le barème de l'impôt sur le revenu continue à prendre du retard sur la hausse des prix puisqu'il n'est relevé que de 13,5 p. 100, alors que l'inflation doit dépasser 15 p. 100 cette année. L'exonération des familles de deux enfants dont le revenu brut est inférieur à 5 000 francs par mois n'est pas inscrit dans le projet gouvernemental. C'est pourtant ce que promettaient les socialistes en avril dernier.

En guise d'indexation de l'épargne populaire, on porte royalement le taux d'intérêt des livrets A de la caisse d'épargne à 8,5 p. 100, c'est-à-dire presque moitié moins que l'inflation. Ce n'est pas ce que promettaient les socialistes en avril dernier ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

A l'autre bout de la chaîne, le Gouvernement se flatte de rétablir la justice, en taxant les grandes fortunes.

**M. André Laignel.** Les châteaux.

**M. Jacques Chirac.** Là encore, il y a duperie, dans un budget qui n'est pas sincère.

Le principe d'une imposition du capital n'a rien qui puisse choquer en soi. Bien des pays occidentaux ont introduit cette mesure dans leur panoplie fiscale. Mais le projet gouvernemental en France a été, comme il est coutume depuis quelques mois pour bien des projets, bâclé. Il se surajoute purement et simplement à ce qui existe, sans qu'une réflexion en profondeur ait été menée sur l'articulation des droits de succession, des taxes foncières prélevées par les collectivités locales ou de l'impôt foncier déclaratif annuel dont le ministre de la construction continue de parler. Dans ces conditions, nous ne pouvons que condamner cette mesure.

En définitive, nous parviendrons à ce comble d'absurdité que, d'un côté, le nouvel impôt, frappant l'outil de production, risque de mettre bien des entreprises en difficulté, mais que, d'un autre côté, son produit, tel qu'il est prévu dans le texte gouvernemental, ne dépassera pas cinq milliards de francs, soit 3 p. 100 du rendement global de l'impôt sur le revenu !

Et la réalité, je vous le dis dès aujourd'hui, sera sensiblement différente car la prévision budgétaire n'est pas sérieuse. Tous les experts savent que l'impôt sur les fortunes, dans sa phase de mise en application, ne rapportera pas plus de deux milliards de francs.

Si l'on ajoute à cette erreur, volontaire ou involontaire, de prévision d'autres surévaluations de recettes et plusieurs sous-évaluations de dépenses, on mesure l'importance du trou réel qu'il faudra combler l'an prochain. Le financement de l'U.N.E.D.I.C., par exemple, n'est prévu que pour un semestre ! En sens inverse, les effets à court terme de la lutte contre la fraude fiscale sont très artificiellement gonflés.

Outre son incohérence et son archaïsme, le projet de budget pêche par manque de sincérité, et c'est plus grave encore. Une seule chose est sûre : la cible que le Gouvernement s'est désignée est tout à fait nette. Il s'agit des classes moyennes en général qui sont, chacun le sait, les plus nombreuses en France.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les salariés petits et moyens seront, l'an prochain, pris dans l'étau du contrôle des rémunérations d'un côté, du tour de vis fiscal de l'autre. Les calculs annexés au projet de loi de finances sont très explicites à ce sujet.

Un couple marié sans enfant qui dispose de deux salaires d'un montant total de 12 000 francs par mois en 1981, paiera l'an prochain, au titre de l'impôt sur le revenu, 17 p. 100 de plus que cette année.

Pour un ménage avec deux enfants dans lequel le mari et la femme travaillent et gagnent ensemble 16 000 francs par mois, l'augmentation sera de plus de 18 p. 100. Aux effets cumulés du plafonnement du quotient familial et de la majoration d'impôt dite « impôt chômage », il faut ajouter l'iné-

vitable alourdissement des cotisations de sécurité sociale, dont le ministre de la solidarité a d'ores et déjà admis que c'était la seule riposte au déséquilibre que l'on vient de créer, depuis mai 1981, dans le budget social de la nation.

Sur le plan strictement économique, le budget dont la France a besoin aujourd'hui pour commencer à résoudre les difficultés de toutes sortes qui l'assaillent, le bon budget devrait prendre très exactement le contre-pied de celui qui nous est soumis aujourd'hui.

Le constat du marasme économique dans lequel s'enfoncé de plus en plus vite notre pays est, hélas ! bien connu. Le chômage et la hausse des prix s'aggravent. L'investissement continue à stagner. La récente dévaluation du franc a sanctionné le décalage entre nos performances économiques et celles de nos principaux partenaires, décalage encore aggravé par le climat d'incertitude et de suspicion qui s'est instauré dans notre pays.

L'environnement international, plus impitoyable que jamais, c'est vrai, explique bien sûr bon nombre de nos difficultés. Les trois chocs pétroliers qui se sont succédé en moins de dix ans ont exacerbé tout à la fois la concurrence et le désordre mondial. La communauté occidentale subit le contrecoup d'une politique américaine superbement égoïste qui s'accommode de taux d'intérêt prohibitifs et s'entête dans le dogme des changes flottants qui n'est pas autre chose que l'acceptation de la jungle monétaire et économique.

Mais les dérèglements internationaux ne doivent pas servir d'alibi. La crise est aussi en nous-mêmes.

La France, d'abord, est plus vulnérable que d'autres pays. D'un côté, elle a besoin d'une reprise vigoureuse de la croissance pour créer des emplois et réduire les injustices sociales. D'un autre côté, elle sait bien que toute relance brutale et massive de la consommation déséquilibre rapidement ses échanges extérieurs, porte ainsi atteinte à la valeur de sa monnaie, renchérit sa production et la condamne à lâcher bientôt l'accélérateur pour peser de tout son poids sur le frein. Prétendre ignorer ces contraintes et se précipiter dans une relance à tout-va, c'est se condamner à l'échec.

Plus profondément encore, le ressort de la lutte semble chez nous se détendre. Les valeurs, sans lesquelles il est vain d'espérer mobiliser la nation pour sortir d'un dilemme au premier examen décourageant, sont méthodiquement sapées.

Au moment où la célébration du travail et de l'effort collectif est la plus nécessaire, on nous parle le langage de la fête et de la facilité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Au moment où l'esprit de responsabilité doit se diffuser à tous les niveaux de la société française, on nous promet l'intervention bienfaitrice et tutélaire d'un Etat producteur, répartiteur et protecteur universel.

Au moment où seules la souplesse, l'adaptation permanente, la productivité créatrice d'emplois peuvent nous permettre de ramener la France au premier rang du progrès économique et social, on organise une société figée, sous statut, peureuse devant les apports de la technologie, nucléaire, par exemple, résignée à partager chichement son gâteau au lieu de chercher d'abord à l'augmenter. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre premier devoir est de rappeler des vérités simples, même si les esprits superficiels n'y voient que répétition.

Pour mieux répartir la richesse, il faut d'abord la créer. Créer la richesse collective, ce n'est pas stimuler artificiellement la consommation, c'est produire. Produire, c'est travailler là où se fabriquent vraiment les biens et les services dont les Français ont besoin, c'est-à-dire dans les entreprises. Faute de cette prise de conscience des réalités économiques, on s'égare dans les doctrines fumeuses et le verbalisme creux. La bonne politique économique, qui, seule, permettra à la France de commencer à relever le défi, doit donc être fondée sur un encouragement massif à la production.

Qu'attendent les entreprises françaises pour produire ?

Quand je parle des entreprises, j'embrasse toute la communauté qu'elle constitue, c'est-à-dire leurs dirigeants, leur personnel d'encadrement, l'ensemble de leurs salariés. Qu'attendent-elles pour produire ? Tout simplement la liberté !

Plus l'Etat s'immisce dans la vie économique quotidienne en multipliant les réglementations et les procédures, quand bien même il s'agit d'aides financières nouvelles, plus l'Etat accroît les charges qui grèvent la production, qu'elles prennent la forme

d'impôts nouveaux ou de cotisations sociales supplémentaires, moins les entreprises françaises ont envie d'investir pour produire.

Qu'on m'entende bien. Je ne plaide pas pour une société ou une économie sans Etat. La France, comme la plupart des nations européennes, est une société mixte où la collectivité joue un rôle considérable. Mais notre objectif est de trouver le point d'équilibre au-delà duquel l'étatisation devient étouffante et stérilise la création. Au-delà, nous basculerions du côté de l'inefficacité économique et, par voie de conséquence, qu'on le veuille ou non, de l'injustice sociale et de la contrainte.

C'est pourquoi le budget de crise dont la France a besoin aurait dû se caractériser par une augmentation des dépenses publiques du même ordre que la croissance en valeur de la richesse nationale.

Pour permettre l'affirmation de priorités dynamiques, notamment en matière d'équipement, il aurait fallu réorienter l'utilisation de l'argent public pour comprimer les dépenses de fonctionnement improductives.

Il aurait fallu rechercher la relance de la production en détachant massivement l'investissement productif et en supprimant les entraves les plus criantes au développement des entreprises ; je pense tout naturellement à la taxe professionnelle qui aurait dû disparaître dès 1982. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Job Durupt.** Trop tard !

**M. Jacques Chirac.** Il aurait fallu inciter les travailleurs à l'effort et au travail par une diminution de l'impôt qui frappe leur revenu ; il aurait fallu indexer strictement, et pour tout le monde, les tranches du barème sur l'inflation ; il aurait fallu engager un plan de trois ans visant à réduire l'impôt sur le revenu ; il aurait fallu, dès 1982, exonérer totalement les familles dont les ressources brutes mensuelles ne dépassent pas 5 000 francs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Certes, une telle politique n'aurait pas été celle de la facilité. Elle aurait exigé des choix. Elle aurait imposé à l'Etat un véritable désengagement du secteur productif ; en d'autres termes, elle aurait conduit non point à l'absurdité...

**M. Daniel Benoist.** Comme en 1974 !

**M. Jacques Chirac.** ... des nationalisations nouvelles, mais à la réintégration dans l'économie de marché d'un certain nombre de participations accumulées au fil des ans par la puissance publique. (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

**M. André Lejoinie.** C'est le programme Reagan !

**M. Jacques Chirac.** Voilà quelle aurait été la voie du redressement économique, la voie de la création de richesses nouvelles, et donc la voie d'un progrès social réel.

Les Français et les Françaises vont, hélas ! comprendre à leurs dépens que l'Etat ne crée pas de richesses et que les largesses dont il prétend faire preuve seront demain monnaie de singe. Seuls les Français eux-mêmes créeront le progrès économique et la justice sociale.

Si j'avais un seul message à faire passer aujourd'hui, je dirais aux Français : « Ce n'est pas le socialisme qui vous sauvera. C'est vous-même, votre travail et votre génie créateur. » (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le nouveau pouvoir qui s'est installé depuis quelques mois ne peut comprendre une telle pensée, dans ce qu'elle a de cohérent et de novateur. Ses idées, je le pense, je l'ai dit, sont celles du siècle dernier. Mais quand bien même certains, dans ses rangs, feraient un effort pour comprendre, la majorité dans son ensemble ne voudrait probablement pas les suivre.

Comme pour la décentralisation, comme pour les nationalisations, le véritable objectif de la loi de finances qui nous est aujourd'hui soumise — et c'est le fond du problème — n'est pas économique, quelles que soient les urgences, il est politique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le parti dominant nous a bien prévenus lors de son dernier congrès. Ce qu'il veut, c'est le pouvoir, tout le pouvoir à lui seul.

Le projet de budget pour 1982 participe de cette entreprise de colonisation de la société française. (Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Le moyen est simple et la logique irrésistible : puisque le parti socialiste contrôle l'Etat, il suffit de faire en sorte que l'Etat contrôle la vie économique et sociale pour que le parti socialiste contrôle tout. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je pourrais multiplier les exemples, mais je n'en donnerai qu'une seule preuve, combien éclatante.

Lors de sa campagne présidentielle du printemps dernier, le parti socialiste s'était engagé à limiter à 42 p. 100 du produit intérieur brut le niveau des prélèvements obligatoires. Cette question peut sembler bien technique et éloignée des préoccupations quotidiennes des Français. Pourtant, de quoi s'agit-il ?

Lorsque la communauté nationale travaille et produit, il est tout à fait légitime que l'Etat et les collectivités publiques prélèvent une part de ce que chacun gagne afin de financer les équipements et les actions collectives.

Il y a dix ans, lorsque les Français produisaient 100, la collectivité prélevait 35 sous forme d'impôt ou de cotisations sociales. En 1980, nous avons franchi le cap des 42 p. 100, ce qui représente la charge la plus lourde de tous les pays de l'O.C.D.E., à l'exception de la seule Suède — et nous avons vu d'ailleurs où cela conduisait. Tout le monde, y compris le candidat socialiste, considérait et disait, il y a six mois, qu'il ne fallait en aucun cas aller plus loin, sous peine de rompre totalement l'équilibre entre la sphère de liberté et d'autonomie personnelle et la sphère d'intervention collective.

Or le projet de loi de finances pour 1982 nous annonce froidement 43,3 p. 100, au mépris de tous les engagements et discours électoraux. La réalité sera d'ailleurs nettement plus dure : si, comme il est probable, le taux de croissance est inférieur aux prévisions optimistes du Gouvernement, et compte tenu des besoins énormes de la sécurité sociale, on s'acheminera inévitablement vers 45 p. 100.

Ainsi se rapproche le jour où chaque Français sera amputé de la moitié du produit de son travail.

Cette évolution n'est pas subie par le pouvoir socialiste. Elle est voulue parce qu'elle va dans le sens de l'étatisation totale qu'il recherche. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Il nous faut solennellement prendre date en dénonçant cette opération qu'à Valence on a osé qualifier d'irréversible. Eh bien ! il faut savoir que, pour nous, rien n'est irréversible, notamment pas les mesures prises par le Gouvernement socialiste. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Dès aujourd'hui, nous annonçons aux Français le sens de notre combat : nous allons nous battre, avec tous les moyens que nous donnent nos institutions démocratiques, pour que la liberté de l'individu cesse de reculer continuellement devant le pouvoir total de l'Etat et qu'elle s'épanouisse dans l'avenir comme une valeur fondamentale de notre société.

Notre détermination dérange — c'est vrai — et nous sentons monter l'impatience, l'intolérance et la passion. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La gauche française, qui a longtemps eu une réputation de générosité, d'ouverture, de convivialité et de tolérance, est en train d'apparaître sous son nouveau jour : celui d'un parti communiste silencieusement mais efficacement à l'œuvre dans l'appareil de l'Etat (rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes) et celui d'un parti socialiste énervé, prenant peur à la perspective de son inévitable échec économique et désignant à l'avance les boucs émissaires. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Daniel Benoist.** Paniquards !

**M. Jacques Chirac.** Nous savons désormais où se trouvent le sectarisme, la soif de pouvoir sans partage, le refus du pluralisme et du dialogue, l'esprit de système et même le terrorisme verbal. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie

française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Voilà, messieurs de l'actuelle majorité, ce que vous avez fait de la gauche française.

Les Français vont comprendre chaque jour plus clairement...

**M. Daniel Benoist.** Ils ont compris au mois de mai !

**M. Jacques Chirac.** ... où se trouve le courage, où se trouve l'exigence absolue de pluralisme démocratique, quitte à accepter les contre-pouvoirs qui dérangent peut-être mais qui sont l'unique rempart de la liberté.

Les Français vont comprendre où se trouve l'esprit de création, d'entreprise, de responsabilité qui fait la différence entre les pays arrêtés et les pays en marche sur la voie du progrès, où se trouve enfin la vraie solidarité, non pas celle qui prêche la haine et la lutte des classes... (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Job Durupt.** C'est ce que vous faites !

**M. Jacques Chirac.** ... mais celle qui fonde sur l'efficacité économique l'élévation des hommes dans leur existence matérielle et dans leurs aspirations spirituelles.

**M. Paul Bladt.** En les maintenant au S.M.I.C. !

**M. Jacques Chirac.** Mes chers collègues de l'opposition, lorsque demain nous serons la majorité, voilà ce que nous ferons ensemble pour la France. (Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Laignel.

**M. André Laignel.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'avantage pour un nouveau parlementaire, c'est qu'il a beaucoup à apprendre en entendant les anciens. Les propos qui viennent d'être tenus m'ont fourni une confirmation et deux enseignements.

La confirmation, c'est que, comme d'habitude, la droite se réfère beaucoup au socialisme...

**M. Bernard Pons.** Pour montrer son échec !

**M. André Laignel.** ... et aux socialistes, mais seulement quand ils ont disparu.

Le premier enseignement, c'est l'extraordinaire faculté d'ambnésie sélective de la droite, et singulièrement de ses anciens Premiers ministres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le second enseignement, c'est qu'il semble décidément que la volupté à critiquer soit d'autant plus forte que l'on a soi-même gravement échoué. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Antoine Gissinger.** Blum et le Front populaire !

**M. Gabriel Kasperit.** Nous n'avons pas oublié 40 !

**M. André Laignel.** Oh, je crois savoir qu'il y a eu le procès de Riom ! Et il serait gênant qu'il y en ait ici qui l'instruisent à leur tour !

**M. Gabriel Kasperit.** Cela n'a rien à voir !

**M. André Laignel.** Mesdames, messieurs les députés, voici le premier budget de gauche de la France depuis 1936. Mais celui-ci sera suivi de beaucoup d'autres.

Le 22 mai 1981, François Mitterrand, inaugurant son septennat par une visite au Panthéon, s'exprimait en ces termes : « En ce jour, où je prends possession de la plus haute charge, je pense à ces millions de femmes et d'hommes, ferment de notre peuple, qui deux siècles durant, dans la paix et la guerre, par le travail et par le sang, ont façonné l'histoire de France sans y avoir accès autrement que par de brèves et glorieuses fractures de notre société. »

C'est en priorité pour ces hommes et ces femmes, forcés vives si longtemps oubliées, écartées du pouvoir, que s'est construite la stratégie économique menée depuis le mois de mai.

Pour mener la guerre qu'il a déclarée au chômage, le Gouvernement se dote progressivement des outils nécessaires en engageant des réformes de structures économiques et sociales.

C'est d'abord la loi de décentralisation au profit des communes, des départements et des régions qui permettra la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire. C'est ensuite la nationalisation du secteur bancaire et de cinq grands groupes industriels, ainsi que de la sidérurgie, qui autorisera l'Etat à promouvoir une politique cohérente du crédit, alors que par ailleurs la stratégie des grands groupes industriels nationaux s'inscrit avec celle des entreprises publiques dans la perspective d'un projet économique et social défini par le Plan.

L'outil puissant et efficace que constitue la politique budgétaire et fiscale est un instrument de plus au service du projet économique et social dont le Gouvernement est porteur. La politique active des finances publiques que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre en 1982 repose sur deux principes fondamentaux qui rejoignent notre plein accord : mobiliser l'ensemble des moyens budgétaires et fiscaux pour la relance économique, c'est-à-dire la lutte contre le chômage, le déficit budgétaire étant maintenu dans des limites compatibles avec une gestion rigoureuse. Ensuite, rechercher une plus grande justice dans la répartition de la contribution de chacun à l'effort de solidarité.

Le budget pour 1982 est un budget d'offensive économique et de justice sociale. C'est enfin un budget tourné totalement vers l'avenir.

Au laisser-faire de M. Barre qui avait fini par ne plus être que du laisser-aller, nous opposons une politique volontariste, avec un budget d'offensive économique, de guerre au chômage, par l'ampleur des moyens utilisés pour favoriser la relance, d'une part, et par les créations d'emplois directs qu'il comporte, d'autre part.

Avec un total de 788 milliards de francs, les dépenses progressent de 27,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Tournant le dos à la politique de passivité budgétaire menée les années précédentes, les moyens financiers du budget sont mis au service d'une stimulation maîtrisée de l'économie.

L'objectif retenu est de procéder à une relance de la demande des ménages et, simultanément, de favoriser le développement des capacités de production de notre économie.

Ainsi le projet de loi de finances prévoit un doublement des crédits de paiement consacrés aux aides à l'industrie et à l'artisanat et un grand nombre d'actions budgétaires ou fiscales en faveur des petites et moyennes entreprises.

Pour éviter que le surcroît d'activité imputable à l'action budgétaire ne présente des risques pour nos échanges extérieurs, les arbitrages budgétaires ont privilégié les dépenses susceptibles de favoriser la croissance de l'emploi sans se traduire par une forte progression des importations : équipements publics, aides au logement, aides aux économies d'énergie en particulier.

Le déficit occasionné par les dépenses utiles à la relance économique atteint 95,4 milliards, soit 2,6 p. 100 du produit intérieur brut, pourcentage qui reste inférieur à celui de la plupart des pays industrialisés. Ce déficit est d'ailleurs équivalent, en francs constants, à celui du budget de M. Chirac, alors Premier ministre, en 1976. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Dans le cadre de la stratégie ainsi définie, s'inscrivent les principales priorités de ce projet de loi de finances en matière de dépenses. L'importance des créations d'emplois publics est sans précédent. Déjà le collectif 1981 a créé plus de 54 000 emplois, dont près de 45 000 à la charge totale ou partielle de l'Etat et plus de 9 000 dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Le projet de budget pour 1982 crée plus de 61 000 emplois à la charge totale ou partielle de l'Etat, auxquels s'ajouteront plus de 10 000 emplois dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux.

Au total, plus de 125 000 emplois publics auront été créés en moins de dix-huit mois. Voici, à titre de comparaison, les créations nettes d'emplois budgétaires ces dernières années : 1979, 22 500 ; 1980, 15 100 ; 1981, 1 800. S'il était besoin d'une démonstration de l'absence de volonté de la droite de lutter contre le chômage, ce dernier chiffre en serait particulièrement révélateur.

Les emplois budgétaires et non budgétaires financés par l'Etat sont créés dans les ministères où les besoins d'un renforcement des effectifs étaient les plus ressentis par la population. Dans le projet de loi de finances pour 1982, 72,8 p. 100 d'entre eux sont créés au titre de l'éducation nationale, des P.T.T., de la police nationale et des ministères sociaux : solidarité nationale, santé, travail.

Une priorité absolue a été donnée aux emplois créés sur le terrain, au service direct du public. De plus, de nombreuses créations d'emplois sont destinées à renforcer les moyens des collectivités locales.

L'ensemble des dotations budgétaires consacrées au soutien direct de l'emploi progresse de 45 p. 100. Celles-ci comprennent les mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, plus 71,5 p. 100, les mesures en faveur du reclassement, de la mobilité et du maintien de l'emploi des travailleurs, des actions de formation professionnelle, plus 33 p. 100, auxquelles il faut ajouter une provision de deux milliards de francs pour des actions nouvelles en faveur de l'emploi afin de financer, notamment, les mesures d'incitation à l'embauche annoncées par M. le Premier ministre le 15 septembre.

L'aide au développement des investissements constitue le second volet de l'offensive engagée contre le chômage.

Afin de satisfaire les besoins prioritaires en logements et en équipements collectifs et de contribuer à court et long terme au renforcement de la capacité productive du pays, le budget d'investissement de l'Etat croît de 31,8 p. 100 pour les dépenses civiles en capital. Ont été privilégiées les dépenses de recherche, plus 35,9 p. 100, et de logement, plus 34,7 p. 100.

Par ailleurs, le montant des aides à l'industrie représente plus de 34,4 milliards de francs, en progression de plus de 51 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1981.

Je voudrais signaler, en particulier, que la dotation des prêts du F.D.E.S. consacrés à l'industrie passe de 1,5 milliard de francs à 7 milliards en 1982. Elle est multipliée par 4,7. Dans cette dotation, une provision de un milliard de francs est destinée à améliorer les fonds propres des petites et moyennes entreprises.

Les crédits de politique industrielle s'élèvent globalement à 1 396 millions de francs contre 237 en 1981. En comptant les 640 millions prévus pour l'informatique, c'est une masse de plus de 2 milliards de francs qui est mise pour la première fois au service des actions de politique industrielle menées par le ministère de l'industrie.

Les primes et aides au développement régional progressent de 62 p. 100 : 1 300 millions de francs seront ainsi consacrés à orienter les investissements industriels dans les zones les plus sensibles.

Les industries agro-alimentaires ne seront pas oubliées puisque les autorisations de programme dans ce domaine augmentent de 33 p. 100.

Les dépenses budgétaires représentent donc une formidable mobilisation des moyens financiers disponibles en faveur de la relance économique. Elles marquent aussi un effort sans précédent dans des secteurs trop longtemps laissés à l'abandon et qui sont pourtant l'avenir du pays.

Il s'agit du budget de la culture, dont les crédits sont doublés en 1982 et qui s'orientent en particulier vers la création d'emplois nouveaux pour donner de véritables moyens à la politique de décentralisation culturelle et d'aide à la création. La musique, le théâtre, le cinéma, le patrimoine muséographique et tous les autres champs de l'espace culturel reçoivent enfin des moyens adaptés aux besoins.

Le budget de l'éducation nationale qui regroupera en 1982 les budgets des anciens ministères de l'éducation et des universités, séparés depuis 1976, progresse de 17 p. 100. Les créations nettes d'emplois, qui s'établissent à 17 166, témoignent de l'intérêt que porte le Gouvernement à l'avenir intellectuel du pays.

La recherche qui a toujours été un parent pauvre des budgets passés connaît une très forte progression de ses crédits ainsi que de nombreuses créations d'emploi : l'Anvar, les énergies nouvelles et les programmes spatiaux et aéronautiques sont particulièrement dotés. Le Gouvernement a en effet conscience que, dans ce domaine, l'avenir du pays se joue dans les budgets de recherche. L'objectif d'accroissement auquel nous souscrivons totalement doit passer de 1,80 p. 100 du P.I.B. en 1980 à 2,50 p. 100 en 1985.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent de 18 p. 100 et la mise en place de la loi sur les droits et libertés des communes donne lieu à la prise en compte par l'Etat de certaines dépenses laissées jusqu'à présent à la charge des communes et des départements.

L'effort de solidarité nationale, enfin, achève de donner aux dépenses du budget leur caractère d'utilité économique et sociale que l'on a pu chercher en vain dans les budgets des années passées.



Je veux parler aussi de ces Français que le libéralisme sauvage s'est efforcé de marginaliser, de reléguer au rang de citoyens de second ordre, car le régime du profit maximum n'avait pas de place pour eux. Ainsi, un effort a été réalisé au profit des personnes âgées; le minimum vieillesse sera porté à 2 000 francs.

Le groupe socialiste, par un amendement déposé à la commission des finances et adopté par celle-ci, a proposé d'instituer une décote sur les revenus inférieurs au S. M. I. C. Les travailleurs à revenu modeste n'ont donc pas non plus été oubliés.

Les allocations familiales seront relevées de 50 p. 100, ainsi que les allocations logement.

De nombreuses mesures sont proposées, tant à l'initiative du Gouvernement que du groupe socialiste en faveur des invalides et des handicapés. Il s'agit notamment du relèvement de l'allocation aux adultes handicapés désormais exécutée sur le minimum vieillesse et de la revalorisation des pensions d'invalidité agricole. Il s'agit aussi de permettre de compter à la charge du contribuable les grands invalides vivant sous son toit, d'instituer une demi-part de quotient familial pour les contribuables mariés lorsque l'un des conjoints est invalide et de permettre la déduction du revenu imposable d'une aide permanente par un invalide à 100 p. 100.

Quand a-t-on fait autant pour les plus défavorisés ces vingt dernières années ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Globalement, les crédits affectés au programme d'action sociale connaissent, en 1982, une progression de 61 p. 100. Mille cinquante emplois ont pu être créés dans le secteur social et en particulier des auxiliaires de vie pour grands handicapés. Les crédits d'équipement social progressent de 36,5 p. 100, avec une priorité pour les établissements d'aide à l'enfance et à la famille, notamment aux crèches et aux hospices.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, comment seront utilisés les deniers de l'Etat. Je comprends bien qu'à droite, dans l'ensemble des exposés que j'ai entendus, on ait été aussi discret et que l'on ait préféré ne pas en parler. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.) Si l'on compare aux années de passivité budgétaire et de veulerie économique, peut-on douter qu'il y ait effectivement rupture ?

La voilà la rupture avec le passé.

Ce premier budget du Gouvernement de gauche fait, dans l'esprit du 10 mai, un pas important vers la satisfaction des besoins des travailleurs et de ceux du pays dans son ensemble. Au budget aveugle de ces dernières années — ne gérait-on pas l'imprévisible, comme aimait à le dire l'ancien chef de l'Etat — succède un budget qui exprime une volonté politique et des choix de société clairement définis.

Ce sont ces mêmes choix de société qui orientent le chapitre des recettes de ce projet de loi de finances.

Le projet de budget s'articule autour de quatre mesures fondamentales. L'impôt sur les grandes fortunes; le plafonnement du quotient familial; la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu pour financer l'indemnisation du chômage et le relèvement des tranches du barème; enfin, les mesures prises pour combattre l'évasion et la fraude fiscales.

Avant d'aborder le fond des dispositions relatives à l'impôt sur les grandes fortunes, j'aimerais, mes chers collègues, vous rappeler combien cette mesure est importante.

En effet, elle touche les privilèges jusqu'alors préservés des grands bourgeois puisque, depuis soixante-dix ans, les partis de la droite ont toujours empêché une discussion publique sur ce sujet, comme s'il était tabou. Il est donc temps aujourd'hui, après les tentatives de Caillaux, Jaurès, Blum et Auriol, et — nous en sommes fiers — dans la grande lignée du socialisme français, de porter enfin cette discussion au centre de nos débats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Quelle est, en la matière, la situation actuelle ?

Cinq pour cent des Français détiennent à eux seuls un tiers des actifs de la nation, alors que 50 p. 100 des citoyens ne possèdent que 5 p. 100 de ce patrimoine.

Les revenus du capital en raison, d'une part, de moult exonération et, d'autre part, de l'évasion fiscale, sont bien moins imposés que les revenus du travail.

Le Gouvernement — il ne peut que recevoir notre appui total — a décidé de mettre fin à cette injustice en proposant l'instauration d'un impôt sur les grandes fortunes. Pour ce faire,

il a établi une distinction entre les fortunes à taille humaine, fruit du travail de leurs détenteurs, et les grandes fortunes résultant d'accumulations réalisées au cours des années et dont la plus grande part provient de l'exploitation des travailleurs. Deux cent mille personnes au maximum seront touchées par cette mesure, soit 1 p. 100 des foyers fiscaux.

On entend dire, du côté de la droite, que cet impôt serait confiscatoire et que les procédures de recouvrement seraient inquisitoriales, bref, que ce serait — comme elle le clame sans cesse — le collectivisme. Je répondrai simplement que, là comme ailleurs, ce qui est exagéré est sans importance.

La droite a une curieuse amnésie, que j'ai rappelée au début de mon propos, qui lui fait oublier que ses modèles habituels — la Suisse, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, pour ne citer que ces exemples — pratiquent depuis longtemps et selon des dispositions bien moins sélectives, donc plus dures, ce type d'impôt direct.

Alors, mesdames, messieurs de la droite, soyons sérieux !

Cet impôt, ainsi que M. le ministre chargé du budget l'a déclaré, sera socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple. Il nous semble donc répondre à la majorité des conditions que nous avions fixées.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, trois mesures importantes doivent être soulignées.

Première mesure: le plafonnement du quotient familial. Il est apparu que le mécanisme en vigueur accroissait les inégalités, puisque ses effets progressaient avec les revenus, variant, selon leur importance, de 1 à 600. Pour combattre cette injustice patente, le Gouvernement propose un plafonnement de 7 500 francs par enfant. Concrètement, ce sont les foyers de deux parts et demi, à partir de 26 500 francs, et les foyers de quatre parts, à partir de 32 100 francs de revenu mensuel net, qui seront touchés. Cent trente mille personnes, qui se situent donc dans les revenus les plus élevés, seront concernées par cette mesure.

La deuxième mesure notable concerne l'impôt communément appelé « impôt-chômage ».

Confronté à l'important déficit de l'U. N. E. D. I. C., de 12 milliards de francs, légué par le gouvernement de la droite, le Gouvernement a choisi, pour le combler, de taxer les hauts revenus salariaux, plutôt que de peser sur les entreprises, et donc sur l'emploi futur, par le biais d'une augmentation des cotisations. Une majoration exceptionnelle au taux forfaitaire de 10 p. 100 sera appliquée aux contribuables dont l'impôt annuel sera supérieur à 25 000 francs.

Un million de contribuables sur un total de quinze millions seront concernés par cette mesure. Ce sont donc, là aussi, les revenus les plus élevés qui seront touchés mais n'est-il pas juste que ce soient les plus favorisés qui aident les citoyens les plus touchés par la crise, je veux dire les chômeurs ?

Voilà l'illustration d'une véritable solidarité nationale.

Pour conclure sur le chapitre des mesures relatives à l'impôt sur le revenu, je rappellerai la décision prise par le Gouvernement d'indexer les tranches du barème sur la hausse des prix. C'est une mesure fondamentale à laquelle s'était toujours refusée la droite dans les années passées.

J'aborderai maintenant un chapitre qui me paraît primordial et sur lequel, à part quelques-uns de mes amis du groupe socialiste, je n'ai entendu personne parler — ou si peu — celui qui concerne la lutte que le Gouvernement propose d'engager contre la fraude et l'évasion fiscales. Les mesures envisagées auront une grande incidence sur la diminution de la charge publique dans les années à venir.

L'évasion et la fraude fiscales représentent un fléau qui engendre des conséquences néfastes sur les plans économique et social en raison de leur importance. Je rappelle simplement que le montant global en est estimé à 100 milliards de francs pour 1981. Sur ce dernier point, je n'hésiterai pas à dire qu'il est inacceptable, civiquement et moralement, qu'une catégorie d'individus ou de personnes morales fassent supporter le poids de leurs actions frauduleuses à l'ensemble de la collectivité.

La fraude ne doit plus être considérée comme je ne sais quel brevet d'astuce ou je ne sais quel apart mondain, ainsi que c'est encore trop souvent le cas, mais pour ce qu'elle est : un vol commis au détriment des contribuables honnêtes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Devant cet état de fait intolérable, le Gouvernement — et nous l'approuvons entièrement — a décidé de frapper haut et fort, en se dotant des moyens nécessaires, décidé qu'il est de

mettre fin aux dispositions laxistes héritées de l'ancien régime. Déjà, en la matière, les listes déclaratives de patrimoine, prévues pour la mise en place de l'impôt sur les grandes fortunes, représentent un premier pas permettant de vérifier la cohérence entre l'importance du patrimoine et celles des revenus.

Par ailleurs, ont été prises des mesures ponctuelles de lutte contre la fraude. Il est ainsi proposé d'étendre l'obligation de facturation aux prestataires de services pour les travaux immobiliers réalisés chez des particuliers. Il est également proposé que les sociétés de capitaux dont les titres ne sont pas cotés en bourse prévoient dans leurs statuts la mise de ces titres sous forme nominative. Il est proposé aussi que l'administration refuse, lors de discordances relevées entre les revenus déclarés et ceux qui sont connus des services fiscaux, d'accepter comme explication la cession de biens anonymes. Je souligne à ce propos l'importance et la salubrité de la suppression de l'anonymat sur les transactions portant sur l'or.

Il est proposé, par ailleurs, d'obliger les compagnies d'assurances à déclarer à l'administration les contrats d'assurance portant sur des bijoux, des œuvres d'art ou de collection pour un montant supérieur à 100 000 francs. Il est proposé de lutter contre l'utilisation des « paradis fiscaux » au service de la fraude. Enfin, il est proposé pour les infractions douanières, que l'administration puisse prononcer la solidarité de paiement des amendes à l'encontre des personnes qui auraient participé à l'organisation de l'insolvabilité des condamnés.

Je précise à ceux que cette mesure effraierait que les trois quarts des condamnés dont il est question sont des professionnels de la drogue, le quart restant étant constitué de spécialistes du passage de capitaux.

En outre, le taux de certaines amendes douanières sera actualisé, afin de les rendre plus dissuasives.

Pardonnez-moi, mes chers collègues, je sais ce qu'à de fastidieux cette longue énumération, mais elle démontre avec quelle ampleur le Gouvernement a décidé de s'attaquer au problème de la fraude fiscale.

La politique gouvernementale en matière de recettes fiscales représentera globalement 35 milliards de francs d'impôts nouveaux. Compte tenu de l'évolution du produit intérieur brut, il n'y aura donc pas, en 1982, d'augmentation de la pression fiscale.

Et surtout, pour la première fois en France, le rapport impôts indirects-impôts directs sera inversé, pour les recettes nouvelles, en faveur des impôts directs : ceux-ci représenteront 60 p. 100 des recettes, les impôts indirects 24 p. 100, le solde étant constitué par des taxes diverses.

Sachant que les impôts directs tiennent beaucoup mieux compte des capacités contributives des citoyens que les impôts indirects, on peut affirmer qu'il y aura, l'année prochaine, émergence d'une politique fiscale plus juste en France ; et, surtout, l'orientation est tracée pour l'avenir.

S'il faut, pour conclure, définir l'épine dorsale de ce budget, sa cohérence profonde, je dirai que c'est le droit au travail, ce droit que le capitalisme n'a cessé, au gré de ses intérêts, de battre en brèche en jetant par centaines de milliers les travailleurs hors des usines et des bureaux.

Conformément à la volonté exprimée par les forces vives du pays, les producteurs et la jeunesse notamment, ce budget marque la victoire des femmes et des hommes qui refusent de se laisser opprimer, de se laisser exclure des décisions qui conditionnent leur existence même.

La guerre déclarée au chômage, c'est un produit de cette victoire, et les dépenses du budget sont orientées vers cet objectif prioritaire : créer des emplois et, pour cela, relancer la machine économique.

L'impôt sur la fortune et la lutte contre la fraude fiscale, c'est, pour la première fois, l'affirmation de la volonté de mettre fin aux privilèges de l'ancienne classe dirigeante.

Qui nuit à la France ? Ceux qui freinent la relance, ferment les usines, mettent à pied les travailleurs, bradent les intérêts du pays, ou ceux qui organisent la renaissance économique et créent les conditions de la solidarité sociale ?

La droite se plaint de ce qu'elle appelle « l'égalitarisme sommaire » de nos réformes fiscales et, dans le même temps, elle nous accuse de « faire payer les pauvres », peu gênée de se contredire pour s'affirmer.

Ces balivernes de la droite ont à peu près l'importance d'une bulle de savon : elles éclatent au premier vent et révèlent alors leur vide insondable.

Les Français ont fait un choix de société clair, et qui pourrait nous reprocher que ceux qui ont été les acteurs du changement en soient les premiers bénéficiaires ? Donner aux producteurs, moteur essentiel du progrès, la place, toute la place qui leur revient dans notre économie, faire de la notion de solidarité l'axe central de notre politique fiscale, tels sont les choix essentiels de ce budget.

Chacun s'accorde à considérer que le budget est le plus fidèle miroir d'une politique et d'un pays. Imaginez un instant, mes chers collègues, le Persan de Montesquieu qui, pour comprendre la société française, comparerait le dernier budget de la droite et le premier budget de la gauche.

La France, à travers le budget Barre-Giscard, c'était : un Etat sans volonté, ballotté à l'initiative des groupes capitalistes surtout multinationaux ; une France de classe où les revenus du travail étaient frappés alors que la fortune était épargnée ; un pays sans culture, sans jeunesse, sans recherche, autant dire sans avenir.

**M. Jean Brocard.** Soyez sérieux !

**M. Pierre-Charles Krieg.** N'importe quoi !

**M. André Laignel.** Bref, la droite de MM. Giscard et Barre avait pour religion le capital, pour autel la monnaie.

**M. Jean-Louis Gassdoff.** Des mots ! Du vent !

**M. André Laignel.** C'est sur cet autel que l'on sacrifiait les plus pauvres, et au nom de cette religion que l'on acceptait le chômage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Emmanuel Hemel.** Votre haine vous perdra, mon cher collègue !

**M. André Laignel.** Le budget 1982, c'est une autre logique, où la lutte contre le chômage est la priorité absolue ; c'est un budget de classe, qui taxe la fortune et exonère les amicauds ; c'est un choix sans équivoque en faveur de la formation professionnelle, de la jeunesse, de la culture, de la recherche.

Bref, c'est le choix des moyens de notre avenir collectif dans une France solidaire.

Elus pour le changement, nous accomplissons le changement.

La décentralisation, les nationalisations, le budget, autant d'actes qui portent le sceau de la victoire politique du printemps, de la victoire des forces populaires sur le conservatisme.

Face à ces réformes fondamentales, une formule de Lord Balfour résume parfaitement la position de M. Chirac tout à l'heure...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Elle était excellente !

**M. André Laignel.** ... et celle de la droite dans son ensemble.

Lord Balfour disait, dans une formule que M. Barre a reprise à son compte : « Il vaut mieux faire une chose absurde qui a toujours été faite qu'une chose sage qui n'a jamais été faite. » (Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce n'est pas sérieux !

**M. André Laignel.** Eh bien ! messieurs, à l'absurde que serait la continuation du conservatisme, nous préférons la seule sagesse qui prévale aux yeux de notre peuple : celle du changement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Alphantery.

**M. Edmond Alphantery.** Monsieur le ministre chargé du budget, hier, je vous ai écouté avec attention. Et, en vous écoutant, il m'est venu à l'esprit une question toute simple : mesurez-vous, vous qui maintenant assumez l'entière responsabilité du destin du pays, à quel point le monde dans lequel nous vivons est un monde dangereux ? Nos voisins, dont certains sont puissants, nous observent. Ils guettent la moindre faute de notre part pour l'exploiter à leur profit.

A Ottawa, au printemps, alors que vous veniez tout juste d'accéder au pouvoir, les grandes puissances vous ont ouvert leurs dossiers économiques. Et cela aurait pu vous être d'autant plus profitable que vos plans n'étaient pas encore définitivement arrêtés à l'époque.

Qu'avez-vous appris au sommet d'Ottawa ? Que tous nos partenaires parlaient un langage commun : celui de la rigueur. L'Allemagne fédérale, le Japon, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, tous s'efforcent de réduire le déficit de leurs comptes publics.

Et la France ? Eh bien ! la France a choisi délibérément d'emprunter la direction opposée. Votre budget, monsieur le ministre, annonce un déficit spectaculaire de 95,5 milliards de francs, ce qui signifie que vous avez décidé d'accroître les dépenses de l'Etat dans de si brutales proportions que, malgré la forte augmentation des impôts, il vous reste à financer le découvert le plus élevé de la V<sup>e</sup> République.

Pourquoi, monsieur le ministre — et c'est une question que tous les Français se posent avec nous — avez-vous décidé de faire cavalier seul ? Serait-ce parce que notre pays connaîtrait une situation tout à fait exceptionnelle ? A l'évidence, non : nos difficultés, chacun le sait, sont tout à fait semblables à celles de nos partenaires. Si vous faites route tout seul, c'est pour une raison simple, et d'ailleurs non discutable.

Votre analyse de la crise est l'antithèse de celles de nos voisins. Est-ce, au premier abord, condamnable ? Au fond, les résultats des uns et des autres, tout le monde en convie, ne sont pas à ce point probants qu'ils ne justifient pas une réflexion originale sur nos problèmes. Mais mesurons bien l'enjeu de votre choix. Tout cavalier seul prend des risques : il faut donc que vous soyez particulièrement sûr de votre affaire, car une erreur serait fatale à notre économie et lourde de conséquences pour nos concitoyens.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vais tenter au nom de mon groupe d'analyser d'un œil clinique, avec toute l'objectivité nécessaire, la politique que vous mettez en œuvre dans ce projet de loi de finances. Ce travail accompli, nous pourrions nous demander en toute bonne foi si vous empruntez le meilleur chemin. Après tout, votre projet de budget n'est pas encore voté, et si l'opposition peut modifier son jugement, le Gouvernement lui aussi a encore toute latitude pour infléchir sa politique.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Edmond Alphandery.** Monsieur le ministre, si je vous ai bien écouté, votre politique budgétaire se présente tout simplement sous la forme d'un triple pari.

Premier pari : le déficit du budget relancera l'activité économique et placera l'économie française sur un sentier de croissance de plus de 3 p. 100.

Deuxième pari : en dépit de la relance, les hausses des prix devraient se modérer.

Quant à votre troisième pari, il s'énonce ainsi : la relance, telle que la pratique le Gouvernement, ne doit pas creuser notre déficit extérieur.

Voilà donc trois paris clairs, précis, qui exposent en termes économiques accessibles à tous, l'enjeu de votre politique économique.

Vous gagnez ou vous perdez. Vous gagnez, l'on s'incline, et tous les Français vous seront reconnaissants d'avoir pris de tels risques. Vous perdez, vous vous qualifiez. Mais il y a plus grave car vous laissez alors notre économie, dans un piteux état ! Que de souffrances accompagneraient l'échec ! Je pense d'abord à ce chômage angoissant qui nous serre le cœur, croyez-le bien, tout autant que vous.

**M. Pascal Clément.** Très juste.

**M. Edmond Alphandery.** Analysons d'abord votre premier pari, monsieur le ministre. En augmentant dans des proportions, qu'on peut qualifier d'historiques, les dépenses de l'Etat, et grâce au déficit budgétaire, vous espérez retrouver la croissance et pourtant, vous le savez bien — combien d'orateurs l'ont dit avant moi ! — un taux de croissance ne se décrète pas. Aussi, pas de confusion entre la croissance et votre relance.

A ce sujet, je rappellerai une observation fort utile à ce stade de notre réflexion. Le pari de la relance par le budget, aucun de nos voisins ne le tente. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils savent à quoi s'en tenir. Ceux qui essaieraient de ranimer artificiellement leur économie par ce procédé, verraient rapidement tous les cliognants passer au rouge : les prix, le déficit extérieur et le taux de change.

Au fond, et n'y voyez pas malice, car il faut bien imaginer un peu ce débat très sérieux, savez-vous, monsieur le ministre, à qui vous me faites songer ? A ce savant professeur, dont tout le monde parle, qui vient de partir au Congo pour une chasse au dinosaure vivant ! (Sourires.) Ne riez pas trop vite, car la très sérieuse N.A.S.A. lui accorde, paraît-il, sa confiance puis-elle met à sa disposition des instruments coûteux !

A défaut de dinosaure, c'est à la recherche d'un Keynes perdu que vous nous entraînez avec votre projet de budget. Il est là ! Il vous inspire ! Le temps des dinosaures n'est plus : mais celui de Keynes, qui a professé sa théorie avant la guerre, à une époque où le niveau général des prix baissait dans tous les pays, ce temps de Keynes n'a-t-il pas, lui aussi, bel et bien disparu ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pourtant, comme notre chercheur préhistorique, c'est avec sérieux que certains vous écoutent et croient dans les vertus curatives de votre politique !

La relance, je le répète, n'est pas la croissance. Celle-ci dépend évidemment avant tout des investissements, eux-mêmes tributaires de leur financement, c'est-à-dire de l'épargne. Aussi, pour juger les chances de succès de votre premier pari, il convient d'étudier avec attention, non pas les effets de votre politique budgétaire, mais vos efforts en faveur de l'investissement et de l'épargne.

Votre projet de budget prévoit diverses incitations à l'investissement. J'ai observé, en particulier, un doublement des aides à l'industrie et à l'artisanat, ainsi qu'une augmentation du budget de la recherche. Mais j'ai noté aussi, en contrepartie, dans le rapport économique et financier que « les investissements des grandes entreprises nationales », sur lesquelles vous avez pris, « connaîtraient une croissance plus faible ». J'observe enfin que vous subordonnez dorénavant l'action de l'importante aide fiscale aux investissements, votée pour cinq ans, dans le budget de 1981 à des créations nettes immédiates d'emplois. Mais vous réduisez par là même l'efficacité de ce dispositif, car le nombre des bénéficiaires va évidemment chuter sensiblement, ce qui est fort regrettable car, si l'investissement n'est pas toujours créateur d'emplois dans l'entreprise immédiatement, il l'est en revanche dans les industries qui produisent les biens d'équipement. Et puis, même lorsqu'il s'agit d'investissements de modernisation, leur réalisation n'est-elle pas la condition de la survie de l'entreprise à terme, donc finalement du maintien des emplois existants ?

Tout bien pesé, il n'est pas évident que les efforts que vous déployez d'un côté en faveur de l'investissement ne soient pas réduits à néant par les deux dispositions que je viens de décrire.

Mais, au fond, les entreprises ont-elles tant besoin d'être aidées pour investir ? Pour elles, ce qui compte avant tout, c'est l'assurance de débouchés suffisamment sûrs et durables. Car la décision d'investir cogage l'entreprise pour une longue période. Une relance artificielle de l'activité, qui a toutes les chances de tourner court n'est pas susceptible d'encourager l'investissement.

La décision d'investir — et j'ai entendu formuler cette remarque de simple bon sens par de nombreux orateurs — suppose un climat de confiance ou l'incertitude sur l'avenir est aussi réduite que possible. Or, en toute objectivité, la politique gouvernementale n'est pas ce qui s'appelle un modèle du genre !

Mais ce n'est pas tout. Pour investir, il faut disposer de crédits à des taux d'intérêt abordables. Or, sur ce dernier point, ce qui se passe en cette fin d'année 1981, et qui est sur le plan budgétaire, vous le reconnaîtrez volontiers, un avant-goût de ce que nous connaissons en 1982, est parfaitement édifiant. Votre collectif de l'été a fait passer le déficit du budget à quelque 70 ou 75 milliards de francs. Pour le financer, vous avez dû émettre des emprunts dont le dernier en date au taux record, pour le Trésor public, de 16,75 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est très simple : pour attirer les capitaux nécessaires il vous a tout simplement fallu en payer le prix ! Mais il n'y a pas de feu sans fumée ! Les fonds prélevés ainsi par l'Etat à son profit ne sont plus disponibles pour les entreprises, pas plus d'ailleurs que pour les collectivités locales qui, je vous le signale, se heurtent à des difficultés aujourd'hui pour financer certains investissements car, les fonds disponibles auprès des caisses d'épargne ayant chuté, les ressources de la caisse des dépôts et consignations ne sont plus suffisantes pour faire face aux besoins.

Une politique économique, monsieur le ministre, forme un tout. Si en France nous devons nous astreindre à un « faible » déficit budgétaire, par rapport à nos voisins, c'est parce que notre marché financier est étroit — de nombreux orateurs l'ont déjà observé. Un déficit trop élevé assèche ce marché financier, fait monter les taux d'intérêt et décourage les investissements. Aussi je ne crois pas manier le paradoxe en affirmant que votre déficit de 100 milliards, loin d'activer les investissements par un effet d'accélération de la demande finale — ce que vous proposez d'obtenir — va au contraire les étouffer.

Mais là n'est pas le seul risque de ce premier pari sur la croissance. Car s'il n'y a pas de croissance sans investissement, il n'est pas non plus d'investissement sans épargne. Or les orientations que vous avez déjà définies et celles que vous préparez ce projet de budget portent toutes atteinte à l'épargne. Je n'en citerai que quelques-unes.

Pour compenser la baisse du taux de base bancaire, que M. le ministre de l'économie et des finances a imposée aux banques, on a modifié la rémunération des dépôts à terme. Le volume de ces comptes à terme est loin d'être négligeable, puisqu'il représente jusqu'à 30 p. 100 des ressources bancaires. Le taux de rémunération des dépôts à terme était libre auparavant au-dessus d'un montant de 100 000 francs, ce qui était d'ailleurs, je le reconnais volontiers, assez inéquitable. Maintenant l'inéquité est bien plus grande, puisque seuls les très gros déposants, qui disposent de plus de 500 000 francs, vont bénéficier de conditions de rémunération librement débattues. Voilà une première mesure qui, indépendamment de son caractère socialement injuste, est un mauvais coup porté à l'épargne.

La deuxième atteinte à l'épargne affecte les bons anonymes émis tant par le Trésor que par diverses institutions. Ces bons drainent une partie substantielle de l'épargne, puisque leur montant est estimé à 280 milliards de francs — c'est le chiffre cité en commission des finances. Ces titres, chacun le sait, se trouvent en grande partie dans le portefeuille de personnes de condition modeste. Dans le cadre de l'impôt sur la fortune, on va amputer leur rendement de 1,5 p. 100. Ce ne sont pas des mesures de cet ordre qui vont encourager l'épargne !

Et que dire du désordre dans la structure des taux d'intérêt ? Lorsque les taux à court terme atteignent de tels niveaux, ils perturbent évidemment les flux d'épargne en désorientant l'épargne à long terme. Que dire aussi de l'amputation du marché boursier du fait des nationalisations ? Que dire enfin, dans ce contexte, des conséquences nocives pour l'épargne de l'impôt sur le patrimoine ?

Votre premier pari sur la croissance, monsieur le ministre, est donc fort hasardeux. Mais le second ne l'est pas moins. Dans le temps même où vous relancez l'activité économique, vous espérez déclencher un processus de désinflation. Voilà une proposition qui ne manque pas d'originalité, ni d'ailleurs d'optimisme. Car nous connaissons tant de politiques de relance qui s'assimilent à la vôtre, que nous pouvons très précisément savoir ce qui se passe dans ce cas de figure. Il est bien connu que la relance budgétaire est suivie au bout de quelques mois d'une accélération de l'inflation. Généralement ce phénomène requiert un certain délai car chacun sait que les prix manifestent toujours quelque rigidité, à la hausse comme à la baisse. Mais dans le cas de la politique que vous menez, on peut craindre un emballement assez rapide.

Et cela pour deux raisons. D'abord, à cause de votre important déficit budgétaire. Si vous deviez le financer uniquement par l'emprunt, vous assécheriez le marché obligataire. Il faudra donc bien vous astreindre à faire fonctionner la planche à billets, ne serait-ce que pour éviter l'arrêt des investissements des entreprises.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh oui !

**M. Edmond Alphandery.** La seconde raison, qui explique d'ailleurs aussi pourquoi les prix s'accroissent à vive allure depuis que vous êtes au pouvoir, est la suivante.

Lorsque l'on injecte du pouvoir d'achat dans l'économie et que les entreprises se trouvent ainsi confrontées à une augmentation de leurs commandes, elles répondent normalement à cette demande en produisant plus. Mais lorsque la confiance n'est pas au rendez-vous, c'est-à-dire lorsque la relance a lieu comme aujourd'hui dans un climat de suspicion à l'égard des chefs d'entreprise, dans un climat de nationalisation et dans un climat de prise de contrôle du crédit bancaire par l'Etat ou d'alourdissement des charges, peut-on faire grief aux entreprises d'hésiter à accroître leur capacité de production ? Et l'ajustement se fait alors par des prix en hausse !

Je connais, monsieur le ministre, les efforts que vous déployez pour contenir l'évolution des rémunérations, mais comme vous ne pourrez laisser leur pouvoir d'achat se dégrader trop vite, vous serez fortement incité à restaurer le blocage généralisé des prix. Aussi, en dépit de vos affirmations répétées, je me hasarderai à prédire que 1982 sera l'année du retour au blocage généralisé des prix, blocage qui, je m'empresse de le souligner sera inefficace — il l'a toujours été en France comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Voilà, monsieur le ministre, qui éclaire votre second pari sous un jour plus réaliste et malheureusement aussi plus pessimiste. L'objectif de croissance des prix de 12,9 p. 100, inscrit dans votre projet de budget, et que M. Delors veut ramener à 10 p. 100 risque fort de n'être pas atteint.

Quant à votre troisième pari, vos chances de le gagner sont tout aussi aléatoires. Vous relancez l'activité économique, mais vous escomptez que le déficit de notre balance des paiements ne se creusera pas en 1982, qu'il se maintiendra en d'autres termes, écrivez-vous dans le rapport économique et financier, dans la limite de quarante milliards de francs !

Pour cela, vous avez une recette. Vous n'ignorez pas que, dans notre pays, les importations sont très sensibles à l'activité économique intérieure. Aussi, plus que chez nos voisins, le redémarrage s'accompagne-t-il chez nous d'achats à l'étranger. C'est pourquoi, nous dites-vous, il faut activer l'économie grâce à des dépenses publiques « économes en déficit extérieur », et vous citez les dépenses d'équipements de l'Etat ou les aides au logement. Vous espérez ainsi, en orientant la demande publique vers les industries françaises, alléger d'autant les importations.

Mais, là encore, il s'agit d'un raisonnement d'une extrême légèreté. Nous sommes, ici, entre gens sérieux. Il est des arguments dont on ne peut faire usage sans entamer sa crédibilité. Vous savez comme moi que ce multiplicateur keynésien que vous tentez de faire jouer va peser l'essentiel de ses effets, les trois quarts, les quatre cinquièmes, à la suite des revenus distribués à l'occasion de cette production supplémentaire induite par la demande publique. Et ces revenus supplémentaires se répartissent ensuite en demande sur l'ensemble des marchés, l'extérieur y prenant sa part en fonction de l'élasticité de nos importations à la demande intérieure.

C'est pourquoi si votre politique de relance, ainsi que je l'ai prouvé tout à l'heure, n'a pas de chances de déboucher sur un nouveau sentier de croissance, en revanche elle va, c'est certain, détériorer fortement notre commerce extérieur ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Tel est donc, monsieur le ministre, le troisième pari que vous allez perdre.

Je prends la liberté de vous soumettre ces réflexions parce que nous connaissons suffisamment bien maintenant le fonctionnement de nos économies modernes. Nous sommes ainsi à même d'analyser sans parti pris la portée de vos décisions. Je crois opportun, d'ailleurs, de rappeler ce que je disais ici même le 10 juillet dernier à M. le ministre de l'économie et des finances. Parlant de sa politique de taux d'intérêt élevés pour soutenir artificiellement le franc, je lui confiais alors, trois mois avant la dévaluation — mes propos sont consignés au *Journal officiel* — s'agissant du collectif : « Si vous continuez à pratiquer une politique monétaire aussi déflationniste, non seulement vous ne relancerez pas la production, mais encore les mesures budgétaires que vous prenez se retrouveront dans une aggravation de l'inflation. » Jugez vous-même ! « Au surplus, on peut douter que la politique monétaire de soutien du franc que vous pratiquez puisse durablement maintenir le franc dans les limites de la parité actuelle du système monétaire européen. Si vous deviez être conduit à en sortir — ce qui s'est produit — vous auriez alors échoué sur tous les fronts : le franc, le chômage et l'inflation et vous auriez fait supporter à l'économie française un coût considérable uniquement pour retarder une échéance ».

**M. Jean-Claude Gaudin.** Voilà ce que l'on voit venir !

**M. Edmond Alphandery.** Je n'insiste pas, la dévaluation a été au rendez-vous. Elle n'a fait que sanctionner une politique inopportune.

D'ailleurs, certains ministres en sont pleinement conscients puisque, au lendemain de la dévaluation, on entendait alors un langage un peu moins archaïque que celui d'aujourd'hui.

Mais au fait, que sont devenus, monsieur le ministre, les 15 milliards de francs de dépenses que M. le ministre de l'économie et des finances proposait à l'époque de geler ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, il ne nous suffit pas de décrire les risques que votre budget fait courir à notre économie. Nous voulons pouvoir placer nos espoirs dans une autre politique économique plus réaliste, plus moderne, mieux adaptée aux problèmes de la France. Mais pour cela ne faut-il pas, tout simplement, comme l'a dit tout à l'heure Jacques Chirac, prendre le contrepied de ce que vous faites ? Là où vous choisissez la facilité dans la gestion des finances publiques, il faudrait la plus extrême rigueur. Là où vous répandez le doute, il faudrait restaurer la confiance.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Bien sûr !

**M. Edmond Alphandery.** Là où vous faites cavalier seul, il faudrait resserrer nos liens avec nos principaux partenaires étrangers. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Jetons donc d'abord un coup d'œil à l'intérieur de votre projet de budget.

L'augmentation des dépenses publiques, de 27,6 p. 100, vous oblige à faire croître les impôts de 19 p. 100, ce qui n'est pas peu : mais c'est pourtant insuffisant pour financer la totalité des dépenses ! Accroître les dépenses sans les couvrir par le même volume d'impôts, cela ne s'appelle-t-il pas une politique de la facilité ?

Je vois d'ailleurs d'autres manifestations éclatantes de votre propension à la facilité. Premièrement, il saute aux yeux que vous n'hésitez pas à sacrifier l'avenir au présent.

D'abord parce que, du fait de votre politique, certaines dépenses alourdiront non seulement la loi de finances de 1982, mais aussi les suivantes. Tel est le cas des rémunérations des nombreux fonctionnaires nouvellement embauchés ou des indemnités versées au titre de la dette publique qui, en raison du déficit budgétaire, progressent à un rythme supérieur à 40 p. 100. Que ferez-vous donc, monsieur le ministre, si un jour des économies budgétaires s'imposent ?

Ensuite, l'avenir est compromis parce que vous avez délibérément accordé la priorité aux dépenses de fonctionnement des services sur les investissements. Je ne donnerai qu'un exemple, celui du budget de l'agriculture. Comment expliquez-vous la stagnation en francs courants des dépenses consacrées à l'amélioration du cadre de vie, à l'aménagement rural et aux grands aménagements régionaux ? Ces choix ne sont-ils pas lourds de conséquences pour l'avenir du monde rural, à un moment où une conjoncture agricole si déprimée devrait sensibiliser tout spécialement l'attention des pouvoirs publics ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Et n'oublions pas la baisse des crédits de l'enseignement agricole privé !

**M. Edmond Alphandery.** Deuxième témoignage de cette facilité budgétaire : pour couvrir les dépenses supplémentaires, nous nous annonçons que vous ferez appel à la solidarité. Très bien.

Mais regardons de près comment vous appliquez ce principe. Il vous a fallu trouver 36 milliards de francs de recettes supplémentaires. Sur ces 36 milliards, les mesures qui touchent les catégories les plus favorisées de la population sont d'abord l'impôt sur le patrimoine, dont vous nous dites attendre 5 milliards. Mais pour connaître la part qui touche les plus fortunés, encore faudrait-il en soustraire les sommes qui seront payées au titre de cet impôt par les détenteurs de bons anonymes qui sont, en général, des contribuables modestes. Or il s'agit là au moins de la moitié de cette ressource.

Ajoutons à ce premier impôt les effets du plafonnement du quotient familial que vous évaluez à 1,5 milliard et la majoration de l'impôt sur les revenus les plus élevés. Tout cela représente au plus 6 milliards sur les 36 milliards de recettes nouvelles.

On voit donc que la plus large part de l'augmentation de la pression fiscale de votre projet de budget concerne les catégories les plus modestes, ce qui est d'ailleurs logique étant donné les recettes à attendre de la majoration du prix de l'essence, du tabac, de la vignette-auto, de la redevance de télévision.

N'oublions pas que les avancées sociales que vous nous proposez ne pourront être financées dans un cadre budgétaire qui n'est déjà que trop déficitaire. Tout le monde s'attend donc à une majoration des cotisations sociales. Allez-vous d'une main reprendre aux assurés sociaux ce que vous avez accordé de l'autre l'été dernier, sous forme de prestations ? A moins que vous ne préfériez surcharger les entreprises, ajoutant ainsi à la forte majoration de la taxation de leurs frais généraux prévue dans le projet de budget ? Quant aux agriculteurs, ils savent déjà à quoi s'en tenir puisqu'ils vont connaître une progression de 23 p. 100 de leurs charges sociales.

Si l'on veut éviter cette hécatombe des charges, o'è l'Etat commence à mettre de l'ordre dans sa propre maison. Telle est finalement la première règle susceptible de restaurer la confiance. Car, là encore, votre politique sème le trouble dans les esprits au moment où vous avez tant besoin de la contribution de tous pour le redressement national.

Pour créer les conditions favorables d'une reprise spontanée et saine de l'activité économique, il faudrait d'abord que l'Etat annonce clairement où il entend aller. Or votre politique monétaire restrictive — je vous rappelle que vous vous fixez pour l'année prochaine une progression de la masse monétaire de 13 p. 100 — est en contradiction avec votre politique budgétaire laxiste.

Votre politique de relance peut déboucher, à terme, sur la nécessité à laquelle vous risquez d'être confronté, de pratiquer une brutale politique de freinage déflationniste. Peut-on, dans ce contexte, accuser les chefs d'entreprise de sabotage, lorsqu'ils hésitent à embaucher ?

Et puis, il faudrait libérer, au lieu de contraindre. Or, alors que les gains de productivité, la création d'entreprises nouvelles, les restructurations, tous facteurs indispensables à la survie de notre économie, ne peuvent naître que d'initiatives individuelles, vous pratiquez la politique de la contrainte.

L'impôt sur le patrimoine vous oblige à mettre sur pied tout un dispositif de mesures inquisitoriales qui ne feront qu'affoler ceux dont vous avez le plus pressant besoin. Les mesures relatives aux bons anonymes, le renforcement des contrôles fiscaux, la prise de contrôle de la totalité du crédit et des grandes entreprises industrielles par l'Etat, sont autant de dispositions qui ne créent pas, pour le moins, un environnement propice à la résorption du chômage.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est le moins que l'on puisse dire !

**M. Edmond Alphandery.** Pas de rigueur, pas de confiance. Deux orientations, deux erreurs. Mais la troisième n'est pas la moins grave.

Au moment où il devient impérieux de resserrer nos liens avec nos partenaires étrangers, vous choisissez l'isolement. Il est clair aujourd'hui que, pour sauver le Marché commun et, en particulier, ce qui nous est cher à tous, c'est-à-dire le marché commun agricole, il faudrait aller résolument de l'avant dans la construction monétaire européenne. Mais celle-ci suppose comme condition préalable *sine qua non* une harmonisation des politiques conjoncturelles.

Or j'ai évoqué tout à l'heure le chemin divergent de celui de nos partenaires que vous avez décidé d'emprunter tout seul. Aussi, lorsque vous vous lamentez sur les défauts des taux de change flottants, lorsque vous prêchez le retour à des parités fixes, croyez-vous que vous puissiez être pris au sérieux par nos partenaires ? La politique actuelle de la France lui interdit à coup sûr de parler le langage de la morale monétaire internationale.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion sur le budget de la France est un rendez-vous important car, chaque année, il nous donne l'occasion de discuter de la politique économique et donc de faire un bilan.

Aussi, monsieur le ministre, je vous donne rendez-vous pour dans un an et devant le pays qui nous écoute, je voudrais avancer certaines propositions. Nous verrons si je me suis trompé.

J'annonce d'abord que le déficit budgétaire de 1982 dépassera largement les 100 milliards de francs.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous êtes sûr de ne pas vous tromper !

**M. Antoine Gissingier.** Très juste !

**M. Edmond Alphandery.** Ensuite, le déficit de la balance des paiements va se creuser.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est certain !

**M. Edmond Alphantery.** J'ajoute que vous ne parviendrez pas à améliorer la situation de l'emploi. (Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Emmanuel Hamel.** C'est fort probable, hélas !

**M. Edmond Alphantery.** Quant à la hausse des prix, que M. Delors, ministre de l'économie et des finances, veut ramener — je le rappelle — à 10 p. 100, elle dépassera largement les 15 p. 100.

Monsieur le ministre, vous avez eu le mérite, que je reconnais, d'avancer des précisions chiffrées. J'annonce aujourd'hui les miennes. Dans un an, le pays sera juge. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Certainement !

**M. Edmond Alphantery.** M. le ministre de l'intérieur, à Valence, disait, en parlant aux élus socialistes : « Nous gagnerons ou nous perdrons ensemble ! » Eh bien, monsieur le ministre, pourquoi restreindre cette formule à votre seul parti ? Ne vaut-elle pas pour l'ensemble des Français ?

**M. Emmanuel Hamel et M. Antoine Gissinger.** Très bien !

**M. Edmond Alphantery.** Si vous perdez, nous perdrons avec vous. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La politique que vous menez engage le pays tout entier. Aussi puis-je vous dire que nous souhaitons ardemment votre succès... (Rires sur des bancs des socialistes.)

**M. Guy Malandain.** Ça, c'est gentil !

**M. Gérard Bapt.** On ne le dirait pas !

**M. Edmond Alphantery.** ... mais vous nous faites prendre, et je crois l'avoir démontré sans parti pris aucun, des risques considérables, et votre échec est assurément programmé.

Modifiez donc votre budget pendant qu'il est temps encore ! C'est pour vous y inciter que le groupe Union pour la démocratie française votera contre le projet de loi de finances pour 1982, tel que vous nous le soumettez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** J'informe les membres de la commission des finances que celle-ci se réunira cet après-midi à quinze heures quarante-cinq pour examiner les amendements qui ont été déposés en séance.

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Par courtoisie, je veux indiquer à celles et à ceux qui ont eu l'amabilité de venir ce matin que, malheureusement, je dois me rendre sur-le-champ au conseil des ministres. Je répondrai donc aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale cet après-midi, après les questions au Gouvernement.

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.